

DELIBERATION CFVU-009-2024

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;
Vu la délibération n° CA003-2024 en date du 22 février 2024 relatif à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 29 mars 2024

Objet de la délibération : Convention ESTHUA – Bali State Polytechnic – Licence

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire réunie le 08 avril 2024 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 34 voix pour.

Françoise GROLLEAU

Présidente de l'Université d'Angers

Signé le 28 mai 2024

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 30/05/2024

ACCORD DE DOUBLE DIPLOME EN PARTENARIAT INTERNATIONAL

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01, France
Représentée par Mme Françoise GROLLEAU, Président de l'Université

Et:

L'institution Bali State Polytechnic, Jalan Kampus Bukit Jimbaran, Kuta Selatan, Kabupaten Badung, Bali-80364 Indonesia, représentée par son Directeur, Ir. Made Mudhina, MT

Dans le cadre de la poursuite de la coopération signée entre les deux partenaires le 01/08/2015

Il est convenu ce qui suit:

Article 1: Objectif de l'accord

L'objectif de cet accord est de spécifier comment le programme de double diplôme en licence sera mise en place par les deux parties.

Les deux diplômes concernés sont :

- **La licence mention Tourisme parcours anglophone**, *Tourism and Leisure* de la faculté de tourisme, culture et hospitalité de l'université d'Angers (ESTHUA)
- **La licence Tourism Business Management** de Bali State Polytechnic University

Chaque diplôme est reconnu par les autorités compétentes dans son pays respectif.

Article 2: Coordination

Les institutions en charge de l'administration et l'enseignement de chacun des deux programmes sont :

- la Faculté de Tourisme, Culture et Hospitalité de l'Université d'Angers (ESTHUA)
- La Faculté de Tourisme de Bali State Polytechnic University

Les deux parties s'accordent sur le programme d'échange (organisation du programme, activités pédagogiques, évolution des études).

Article 3 : Organisation du programme

Les sujets et enseignants sont déterminés par les deux parties prenantes. Ces éléments sont donnés en Appendix 1 de cet accord.

Article 4 : Description du programme

Les cours seront organisés dans les deux pays et le programme de mobilité sera le suivant :

- Semestre 4 (pendant la 2e année): les étudiants de l'université d'Angers suivront les cours de Bali State Polytechnic + 3 mois de stage dans une entreprise en Indonésie.
- Semestre 6 (pendant la 3e année): Les étudiants de Bali State Polytechnic suivront les cours de l'Université d'Angers + 3 mois de stage dans les entreprises en France ou dans un autre pays européen.

Les cours et examens seront :

En anglais à l'Université d'Angers
En anglais à Bali State Polytechnic University

Les dissertations et les mémoires de recherche seront écrits en anglais. Les oraux seront en anglais.

Si les étudiants ne viennent qu'un seul semestre (semestre 1 ou 2 pour les étudiants d'Angers et semestre 3 ou 4 pour les étudiants de Bali State Polytechnic), ils n'obtiendront pas le double diplôme. Ils auront seulement le diplôme de leur université et un certificat de semestre d'échange.

Article 5: Selection des étudiants

La sélection des étudiants pour leur admission dans le programme sera faite par chaque faculté membre, dans l'université d'inscription des étudiants, en respectant les règles en vigueur dans chaque institution et dans un maximum de 5 étudiants par an et par université. La liste des étudiants sélectionnés et les documents requis (CV, lettre de motivation, diplôme, certification du niveau d'anglais) sont transmis à l'université d'accueil.

Attendus:

Les étudiants provenant de l'université d'Angers doivent avoir un niveau d'anglais de niveau B2. Les cours sont enseignés en anglais. Ils peuvent aussi avoir eu une initiation aux cours d'Indonésien offerts par l'université Bali State Polytechnic aux étudiants étrangers.

Les étudiants de Bali State Polytechnic doivent avoir le TOEIC, TOEFL ou IELTS, avec un minimum équivalent au score du TOEIC de 750, leur permettant de suivre les cours à l'université d'Angers. Les étudiants peuvent aussi suivre des cours de français offerts par l'Université d'Angers pour les étudiants étrangers.

Article 6 : Inscription

Les étudiants sont inscrits dans les deux universités. Cependant, ils ne payent d'inscription que dans leur propre université, et ils sont acceptés dans l'université partenaire que dans le cadre de cet accord.

Article 7: Examens et évaluation des étudiants

Les examens et évaluations sont organisés par et dans les universités où les enseignements sont faits, en tenant compte du système ECTS. Les deux parties acceptent le système d'évaluation en vigueur dans chaque université.

Les deux parties s'accordent à valider les résultats envoyés par l'université partenaire pour leur admission.

Article 8: Services

Les étudiants sont responsables de leurs propres dépenses (transport, logement, assurance santé, et toutes les autres dépenses).

Les étudiants de Bali State Polytechnic doivent, selon la loi en vigueur, s'enregistrer à la sécurité sociale française s'ils veulent rester et étudier en France plus de trois mois.

L'institution hôte assure la même qualité de service et d'assistance aux étudiants en échange que leurs propres étudiants.

Article 9: Durée de l'accord

L'accord commencera en 2023/2024 et durera le temps de l'accréditation, soit jusqu'à l'année 2027/2028..

Article 10: Modifications, désaccord, terme de l'accord

Toute modification fera l'objet d'un accord signé par les deux parties. Chaque partie peut mettre un terme à cet accord, dans le cadre d'un préavis de 6 mois notifié avant le début de l'année universitaire suivante, et sans préjudice pour l'année déjà en cours.

Si un conflit apparaissait entre les deux parties, ils négocieraient de façon équitable un arrangement. S'ils n'y parviennent pas, le conflit ou désaccord pourra être réglé dans le cadre d'un tribunal ayant juridiction sur le cas.

Article 11: Langue de l'accord

Cet accord a été écrit en français et anglais. Quatre copies sont signées, soit deux pour chaque partie.

La version française et la version anglaise ont la même valeur légale et efficience.

Fait à Date:.....

Devant témoins, les deux parties ont signé :

For the University of Angers
Françoise GROLLEAU
President

For Bali State Polytechnic University
Ir. Made Mudhina,MT
Director

Applied Bachelor of Tourism Business Management

Subject	SKS	ECTS
HR Management	2	3
Basic Mandarin	3	4,5
Food and Beverage Entrepreneurship	3	4,5
Customer Relation and Sales	2	3
Business Ethics in Tourism	2	3
MICE	3	4,5
Digital Marketing	2	3
English for Events and MICE	3	4,5
Room Division Management	3	4,5
TOTAL	20	30



Applied Master of Tourism Business Planning

Subject	SKS	ECTS
Tourism Business Quality Management	2	3
Leadership, Green Tourism Policy and Regulation Strategy	2	3
Green Tourism Feasibility Study	2	3
Tourism Entrepreneurship Development	2	3
Tourism Applied Scientific Writing and International Seminar	2	3
Indonesian Language	3	4,5
Research Project implementation	4	6
Research Field Study	4	6
TOTAL	21	31,5



L3 ANGLOPHONE.	ects	CM	TD	intervenants
semestre 6	30	160	76	236
UE 1: Language and communication	6	12	64	
French Culture			16	Helene Genin
French language			32	Stéphanie Verschueren
Interculturel Project			16	Anne O'Riordan-Beaupere.
Visiting Professor		12		Visiting Professors.
UE2: Management.	9	48	0	
International Hospitality Management		12		Jean-Christophe Vittet
Cross cultural Communication & Commercial negotiation		12		Gerold Beyer
Pricing & Revenue Management		12		Patrick Legohérel
Leadership & Team Management		12		Marta Cuevas Serrano
UE 3: Tourism Studies	9	60	0	
Getting to know a tourism destination		12		Thomas Rivallain
History of Tourism in Europe.		12		Anne O'Riordan-Beaupere.
Tourism and transports		12		Edward Lees
Sports and Tourism		12		Sylvine Pickel
Tourism in the European Union		12		Edward Lees.
UE 4: Heritage Studies	6	40	12	
The Loire Valley castles		16		Helene Genin.
Food Culture & Destination Management		12		Marie Christine Bonneau
Marketing wine and wine tourism		12		Georgina G. McDermott
Global Trends			12	Anne O'Riordan Beaupere